



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, tenue à l'usine de traitement dans la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le mercredi 1^{er} août 2018.

Présences : Madame Danie Deschênes, mairesse, présidente
Monsieur Michel Bourdeau, maire, vice-président
Monsieur Yvan Cardinal, maire
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Daniel Lauzon, conseiller

Aussi présent : Monsieur François Leduc, directeur général
Madame Céline Jacob, secrétaire-trésorière

2018-08-061

Sujet : Ouverture de la séance

Proposé par monsieur Michel Bourdeau, maire, vice-président
Appuyé par monsieur Yvan Cardinal, maire
Il est résolu

Que la séance soit et elle est ouverte à 19h00.

2018-08-062

Sujet : Approbation de l'ordre du jour

Proposé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Appuyé par madame Diane Boyer, conseillère
Il est résolu

Que l'ordre du jour soit et il est approuvé tout en ajoutant le point suivant;

7.1 Résumé verbal de la rencontre du 26 juillet entre la ville de Pincout, ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Régie concernant le recyclage des eaux des jeux d'eaux

2018-08-063

Sujet : Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juillet 2018

Proposé par monsieur Michel Bourdeau, maire, vice-président
Appuyé par monsieur Yvan Cardinal, maire
Il est résolu

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juillet 2018 soit et il est adopté.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

le résolution
annotation

2018-08-064

Sujet : Approbation des comptes payés d'avance et à payer / Chèques numéros 14 826 à 14 857 inclusivement

Proposé par monsieur Michel Bourdeau, maire, vice-président
Appuyé par monsieur Yvan Cardinal, maire
Il est résolu

Que les chèques numéros 14 826 à 14 857 inclusivement soient et ils sont approuvés pour un montant total de 75 144.60 \$.

Certificat du trésorier : moi, Céline Jacob, secrétaire-trésorière atteste que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

2018-08-065

Sujet : Hydro-Québec / Approbation des débits bancaires du mois de juillet 2018

Proposé par monsieur Yvan Cardinal, maire
Appuyé par monsieur Michel Bourdeau, maire, vice-président
Il est résolu

Que les comptes d'Hydro-Québec payés par débits bancaires pour le mois de juillet 2018 soient et ils sont approuvés pour un montant total de 22 801.10\$.

Certificat du trésorier : moi, Céline Jacob, secrétaire-trésorière atteste que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées

2018-08-066

Sujet : **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - Appel d'offres # CHI-20192020 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.**

ATTENDU QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

ATTENDU QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'*Hypochlorite de sodium* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

IL EST

Proposé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Appuyé par madame Diane Boyer, conseillère
Il est résolu

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au le 31 décembre 2020 et visant l'achat d'*Hypochlorite de sodium* nécessaire aux activités de la Régie de l'eau de l'Île Perrot;
- QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au le 31 décembre 2020;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie de l'eau de l'Île Perrot s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie de l'eau de l'Île Perrot s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

2018-08-067

Sujet : **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - Appel d'offres # CHI-20192021** ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

ATTENDU QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables :



le résolution
l'annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot désire participer à cet achat regroupé pour se procurer **le sulfate d'aluminium (alun) et l'hydroxyde de sodium** dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021;

IL EST

Proposé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Appuyé par madame Diane Boyer, conseillère
Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au le 31 décembre 2021 et visant l'achat **le sulfate d'aluminium (alun) et l'hydroxyde de sodium** nécessaires aux activités de la Régie de l'eau de l'Île Perrot;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au le 31 décembre 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie de l'eau de l'Île Perrot s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie de l'eau de l'Île Perrot s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants.
Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et
à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmise à l'Union des
municipalités du Québec.

2018-07-068

Sujet : Clôture de la séance

Proposé par madame Diane Boyer, conseillère
Appuyé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Il est résolu

Que la séance soit et elle est levée à 19h35.